



L'article 49.3 de la Constitution en 3^e : cours, exercices et méthode pour le brevet

3^e

Difficulté ★★



45 min

Objectif : L'article 49.3 de la Constitution

Tombe souvent au brevet

Fiche complète + corrigé

Compétence visée (programme cycle 4) : Valeurs et symboles de la République, laïcité, nationalité, institutions.



Coach Vince te résume l'essentiel

- ▶ L'article 49.3 permet au Gouvernement d'engager sa responsabilité sur l'adoption d'un texte par l'Assemblée nationale.
- ▶ Le texte est adopté sauf si les députés votent une motion de censure dans les conditions prévues par la Constitution.
- ▶ Ne confonds pas vitesse de décision et absence de démocratie : le 49.3 est une procédure constitutionnelle, mais son usage est très débattu.

AU BREVET, ON TE DEMANDE...

Tu dois expliquer le fonctionnement du 49.3, identifier les institutions concernées et montrer que la motion de censure constitue un contre-pouvoir de l'Assemblée nationale.

Type de question Analyse d'un ou de plusieurs documents institutionnels, pouvant demander une réponse développée, rédigée et justifiée à partir des informations fournies et de tes connaissances.

Exemple type À partir d'un extrait de la Constitution, expliquez comment l'Assemblée nationale peut réagir lorsque le Gouvernement engage sa responsabilité sur un texte.

Alerte piège Dire que le texte est adopté par un vote favorable des députés, ou oublier que la motion de censure vise le Gouvernement.

LA LEÇON

Comprendre le sens de l'article 49.3

L'article 49.3 appartient à l'article 49 de la Constitution de la Ve République. Il organise les relations entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale. Son nom complet est l'article 49, alinéa 3 : « alinéa » désigne une partie numérotée d'un article juridique. Cette procédure permet au Premier ministre, après une délibération du Conseil des ministres, d'engager la responsabilité du Gouvernement sur un projet ou une proposition de loi. Concrètement, le Gouvernement annonce devant l'Assemblée nationale qu'il lie son maintien au pouvoir à l'adoption d'un texte. Le débat parlementaire sur ce texte s'interrompt alors. Le texte est considéré comme adopté sans vote final des députés, sauf si une motion de censure est déposée puis adoptée. Le 49.3 n'est donc pas une loi, ni un vote direct des citoyens, ni une décision du Président de la République seul. C'est une procédure prévue par la Constitution, c'est-à-dire par le texte juridique supérieur qui fixe l'organisation des institutions françaises. Retient le mécanisme central : le Gouvernement prend le risque de devoir démissionner pour faire adopter un texte. Coach Vince te le rappelle : un terme exact vaut mieux qu'une formule vague. Écris « le Gouvernement engage sa responsabilité », pas « le Gouvernement impose forcément une loi ».

Les acteurs et leur rôle

Acteur	Rôle dans la procédure	Ce qu'il ne fait pas
Le Premier ministre	Il engage la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale, après délibération du Conseil des ministres.	Il ne peut pas utiliser seul la procédure sans cette délibération.
Le Gouvernement	Il choisit de recourir au 49.3 pour un texte qu'il veut faire adopter.	Il ne vote pas la motion de censure.
Les députés de l'Assemblée nationale	Ils peuvent déposer puis voter une motion de censure.	Ils ne votent pas directement le texte après l'engagement du 49.3.
Le Sénat	Il participe habituellement à la fabrication de la loi selon la procédure législative.	Il ne peut pas renverser le Gouvernement par une motion de censure.
Le Président de la République	Il nomme le Premier ministre et, après l'adoption d'une motion de censure, met fin aux fonctions du Gouvernement lorsque le Premier ministre lui remet sa démission.	Il ne déclenche pas lui-même l'article 49.3.

Le déroulement de la procédure en cinq étapes

- 1. Un texte est discuté. Il peut s'agir d'un projet de loi, préparé par le Gouvernement, ou d'une proposition de loi, déposée par des parlementaires. Le 49.3 ne concerne que les textes examinés par l'Assemblée nationale.
- 2. Le Gouvernement décide d'engager sa responsabilité. Le Premier ministre intervient devant l'Assemblée nationale après une délibération du Conseil des ministres. Cette condition est indispensable : elle montre que la décision engage le Gouvernement collectivement.
- 3. Le vote final sur le texte n'a pas lieu. Le texte est alors regardé comme adopté, sauf si les députés déposent une motion de censure. Attention au vocabulaire : le texte n'est pas adopté parce que les députés ont voté « pour », mais parce qu'aucune censure n'a été adoptée.
- 4. Des députés peuvent déposer une motion de censure. Elle doit être signée par au moins un dixième des membres de l'Assemblée nationale. Elle ne peut pas être votée immédiatement : un délai constitutionnel est prévu avant le vote.
- 5. L'Assemblée nationale vote la motion. Si elle n'obtient pas la majorité des membres composant l'Assemblée nationale, elle est rejetée et le texte est adopté. Si elle obtient cette majorité, le Premier ministre doit remettre la démission du Gouvernement au Président de la République, qui met fin à ses fonctions. Le texte sur lequel la responsabilité était engagée n'est alors pas adopté par cette procédure.

Règle constitutionnelle à connaître

Le Gouvernement peut utiliser le 49.3 sans limite pour les projets de loi de finances et les projets de loi de financement de la sécurité sociale. Pour les autres textes, il ne peut l'utiliser que pour un seul texte par session parlementaire. Cette limitation résulte de la Constitution : elle s'applique au recours au 49.3 dans son cadre actuel.

Pourquoi cette procédure existe-t-elle ?

La Ve République cherche à assurer la stabilité gouvernementale. Dans un régime parlementaire, le Gouvernement est politiquement responsable devant le Parlement : il peut devoir partir s'il perd la confiance de l'Assemblée nationale. Le 49.3 donne au Gouvernement un moyen de surmonter une opposition ou des divisions parmi les députés qui le soutiennent. Il peut être employé lorsqu'un texte est bloqué, très longuement discuté ou jugé prioritaire par le Gouvernement. Les lois de finances ont une place particulière : elles autorisent notamment

les recettes et les dépenses de l'État pour une année. Leur adoption est nécessaire au fonctionnement des services publics. Les lois de financement de la sécurité sociale concernent le financement de la protection sociale. La Constitution autorise donc un recours plus large au 49.3 pour ces textes. Mais efficacité ne signifie pas accord général. Le recours au 49.3 est régulièrement discuté dans la vie démocratique. Certains considèrent qu'il permet à l'exécutif d'agir lorsque le débat parlementaire n'aboutit pas. D'autres estiment qu'il réduit la place du vote des députés sur le texte concerné. Une réponse d'EMC solide présente ces deux idées avec précision. Tu ne dois ni caricaturer ni réciter un slogan : explique le mécanisme, puis montre qu'il suscite un débat démocratique.

Ne pas confondre : responsabilité, censure et adoption d'une loi

Le mot « responsabilité » a ici un sens politique. Le Gouvernement dépend de la confiance de l'Assemblée nationale. Lorsqu'il engage sa responsabilité avec le 49.3, il accepte d'être renversé si une motion de censure est adoptée. La motion de censure est un texte par lequel des députés déclarent qu'ils ne soutiennent plus le Gouvernement. Elle vise donc le Gouvernement, pas seulement une loi. Pour être adoptée, elle doit réunir la majorité des membres de l'Assemblée nationale, et non simplement la majorité des députés présents. C'est une condition exigeante. Lors du décompte, seuls les votes favorables à la motion sont pris en compte : les abstentions et les absences ne l'aident pas. Si la motion échoue, le Gouvernement reste en fonction et le texte est considéré comme adopté par l'Assemblée nationale. Le parcours législatif peut ensuite continuer selon le texte et son état d'examen : une loi doit aussi respecter les autres étapes prévues, comme l'intervention éventuelle du Sénat, le contrôle possible du Conseil constitutionnel et sa promulgation par le Président de la République. Ne dis donc jamais qu'un 49.3 « transforme immédiatement un texte en loi ». Il permet l'adoption du texte par l'Assemblée nationale dans cette procédure ; une loi promulguée est le résultat du processus législatif achevé.

Les confusions qui coûtent cher

Le 49.3 ne supprime pas le Parlement et ne donne pas tous les pouvoirs au Gouvernement. Il concerne l'Assemblée nationale, car elle seule peut mettre en cause la responsabilité du Gouvernement. Une motion de censure rejetée ne signifie pas que tous les députés approuvent le texte : elle signifie seulement qu'une majorité des membres de l'Assemblée nationale n'a pas voté pour renverser le Gouvernement.

Construire une réponse de brevet précise

Face à un document, commence par identifier sa nature : extrait de Constitution, article de presse, discours politique, schéma institutionnel ou caricature. Repère ensuite les institutions nommées. Si la question porte sur le 49.3, organise ta réponse en trois temps. D'abord, définis la procédure : « L'article 49.3 permet au Gouvernement d'engager sa responsabilité devant l'Assemblée nationale sur l'adoption d'un texte. » Ensuite, explique la conséquence : « Le texte est considéré comme adopté sauf si une motion de censure est déposée et adoptée. » Enfin, précise l'enjeu démocratique : « Les députés peuvent renverser le Gouvernement, mais ils ne votent pas directement le texte à ce moment-là. » Si l'on te demande de justifier à partir d'un document, cite une information précise du document avant de l'interpréter. Par exemple : « Le document indique que le Premier ministre engage la responsabilité du Gouvernement ; cela montre que le Gouvernement prend le risque d'être renversé par l'Assemblée nationale. » Évite les phrases absolues comme « les députés ne servent à rien » ou « le Gouvernement décide toujours seul ». En EMC, la qualité de la rédaction dépend de la précision des mots : Constitution, Gouvernement, Premier ministre, Assemblée nationale, députés, motion de censure, majorité. Relis enfin ton raisonnement : as-tu expliqué qui agit, sur quel texte, selon quelle règle et avec quelle conséquence ? Coach Vince te conseille une réponse courte, exacte et justifiée.

Exemples résolus

Expliquer la conséquence d'un 49.3 sans motion de censure adoptée

Énoncé. Le Gouvernement engage sa responsabilité sur un projet de loi. Une motion de censure est déposée, mais elle n'est pas adoptée. Explique ce qui se passe.

1. Je repère que l'article 49.3 lie l'adoption du texte à la responsabilité du Gouvernement.

2. Je rappelle qu'une motion de censure doit être adoptée pour renverser le Gouvernement.
3. Comme la motion n'est pas adoptée, le Gouvernement reste en fonction.
4. Le texte est considéré comme adopté par l'Assemblée nationale.

Résultat : Le Gouvernement n'est pas renversé et le texte est considéré comme adopté par l'Assemblée nationale. Il ne s'agit pas d'un vote favorable direct des députés sur le texte.

Rédiger une réponse argumentée courte

Énoncé. Montre que l'article 49.3 est à la fois une procédure d'efficacité gouvernementale et un sujet de débat démocratique.

1. Je définis d'abord le 49.3 avec les institutions exactes.
2. J'explique qu'il peut permettre au Gouvernement de faire avancer un texte lorsque l'accord des députés est difficile.
3. J'indique que le vote final sur le texte n'a pas lieu après son déclenchement.
4. Je termine par le contre-pouvoir : les députés peuvent déposer et voter une motion de censure.

Résultat : L'article 49.3 permet au Gouvernement d'engager sa responsabilité devant l'Assemblée nationale afin qu'un texte soit considéré comme adopté. Cette procédure peut faciliter l'adoption d'un texte lorsque la majorité est incertaine. Cependant, elle est débattue car les députés ne votent pas directement le texte à ce moment-là. Ils disposent néanmoins d'un contre-pouvoir : la motion de censure, qui peut renverser le Gouvernement si elle est adoptée.

Les conseils de Coach Vince



Nomme l'institution exacte

Avant de rédiger, vérifie qui agit : Premier ministre, Gouvernement, députés ou Assemblée nationale. Une réponse juste mais imprécise perd en qualité.



Rédige la chaîne complète

Écris toujours la procédure dans l'ordre : engagement de responsabilité, motion de censure possible, conséquence du vote. Ne saute pas directement à « la loi passe ».

Erreurs fréquentes

Erreur à éviter	Pourquoi	Le bon réflexe
Écrire que le Président de la République utilise le 49.3.	La procédure est engagée par le Premier ministre devant l'Assemblée nationale, après délibération du Conseil des ministres.	Associe toujours le 49.3 au Gouvernement et au Premier ministre, pas au Président.
Affirmer que le texte est adopté parce que les députés ont voté pour.	Après l'engagement du 49.3, il n'y a pas de vote final direct sur le texte.	Écris : « Le texte est considéré comme adopté sauf si une motion de censure est adoptée. »
Confondre motion de censure et vote contre une loi.	La motion de censure vise le Gouvernement et peut entraîner sa démission.	Dans ta réponse, nomme toujours la conséquence politique : le Gouvernement peut être renversé.

I TA SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT

1 Les institutions en action ★★★

Associe chaque action à l'acteur qui peut l'accomplir.

1. Engager la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale.
2. Déposer une motion de censure.
3. Renverser le Gouvernement par le vote d'une motion de censure.

2 Réflexes essentiels ★★★

Indique si chaque affirmation est vraie ou fausse, puis corrige les affirmations fausses.

1. Le 49.3 est une procédure prévue par la Constitution.
2. Le Président de la République vote la motion de censure.
3. Une motion de censure adoptée peut entraîner la démission du Gouvernement.

3 La chaîne constitutionnelle ★★★

Complète chaque phrase avec le mot ou groupe de mots attendu.

1. Le Gouvernement engage sa _____ devant l'Assemblée nationale.
2. Les députés peuvent déposer une motion de _____.
3. Si aucune motion de censure n'est adoptée, le texte est considéré comme _____.

4 Remets la procédure en ordre ★★★

Classe les étapes dans l'ordre chronologique.

1. A. Le texte est considéré comme adopté. B. Le Gouvernement engage sa responsabilité. C. Les députés peuvent déposer une motion de censure. D. La motion de censure n'est pas adoptée.

5 Que se passe-t-il ? ★★★

Analyse la situation et réponds par une phrase complète.

Le Gouvernement engage sa responsabilité sur un texte. Une motion de censure est déposée, mais elle ne réunit pas la majorité des membres de l'Assemblée nationale. Quelle est la conséquence ?

Explique pourquoi le Sénat ne peut pas adopter une motion de censure contre le Gouvernement.

6 Ne mélange pas les concepts ★★★

Associe chaque notion à sa définition exacte.

1. Article 49.3
2. Motion de censure
3. Promulgation

7 Réponse construite ★★★

Rédige un paragraphe organisé pour expliquer le 49.3 et le rôle de la motion de censure.

Tu dois employer les mots suivants : Gouvernement, Assemblée nationale, responsabilité, motion de censure, adopté.

8 Efficacité et débat démocratique ★★★

Analyse l'affirmation suivante en rédigeant une réponse nuancée et justifiée.

« Le 49.3 supprime totalement le rôle des députés. »

ÉVALUATION

Réponds avec des phrases précises. Utilise le vocabulaire institutionnel attendu.

Barème : 20 points

1. Définis l'article 49.3 en une phrase. / 3
2. Quelle institution peut adopter une motion de censure contre le Gouvernement ? / 2
3. Explique ce qui arrive au texte si aucune motion de censure n'est adoptée. / 3
4. Explique ce qui arrive au Gouvernement si une motion de censure est adoptée. / 3
5. Justifie en trois phrases que le 49.3 est un sujet de débat démocratique. / 5
6. Corrige l'affirmation : « Le Président de la République déclenche le 49.3 et le Sénat peut le bloquer par une motion de censure. » / 4

Quiz de révision

1. L'article 49.3 appartient à quel texte juridique ?

A) La Constitution B) Le règlement intérieur du Sénat C) Le code civil D) Une loi ordinaire

2. Qui engage la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale ?

A) Le Président de la République B) Le Premier ministre C) Le président du Sénat
D) Le Conseil constitutionnel

3. Quel est le contre-pouvoir directement lié au 49.3 ?

A) Le référendum B) La motion de censure C) La dissolution automatique D) La promulgation

4. Si une motion de censure n'est pas adoptée après l'usage du 49.3, que devient le texte ?

A) Il est définitivement abandonné B) Il est considéré comme adopté
C) Il est automatiquement envoyé au Conseil constitutionnel D) Il est soumis à un référendum

5. Quelle assemblée peut renverser le Gouvernement par une motion de censure ?

A) Le Sénat B) Le Congrès du Parlement C) L'Assemblée nationale
D) Le Conseil économique, social et environnemental

6. Pourquoi le 49.3 est-il discuté dans le débat démocratique ?

A) Parce qu'il supprime la Constitution B) Parce qu'il remplace toutes les élections
C) Parce qu'il évite le vote final direct sur le texte tout en maintenant un possible contrôle des députés
D) Parce qu'il interdit au Parlement de débattre de tous les sujets

7. Une motion de censure vise principalement :

A) Le Gouvernement B) Le Président de la République seul C) Le Conseil constitutionnel
D) Les électeurs

8. Quelle affirmation est exacte ?

A) Le 49.3 est utilisé par le Sénat. B) Le 49.3 transforme immédiatement tout texte en loi promulguée.
C) Le 49.3 engage la responsabilité du Gouvernement sur un texte.
D) Le 49.3 empêche toute motion de censure.

9. Dans une réponse de brevet, quel enchaînement est le plus juste ?

- A)** Président, référendum, promulgation
B) Engagement de responsabilité, motion de censure possible, conséquence pour le texte et le Gouvernement
C) Sénat, dissolution, élection **D)** Conseil constitutionnel, traité, maire

Guide pour les parents

Demandez-lui d'expliquer le mécanisme à voix haute en utilisant les mots « Gouvernement », « Assemblée nationale » et « motion de censure ». L'objectif est de vérifier la logique, pas de lui faire réciter une définition isolée.

- Faites-lui reformuler la différence entre un vote sur un texte et un vote sur une motion de censure, puis demandez-lui un exemple de conséquence.
- Donnez-lui une réponse volontairement imprécise, par exemple « le Président utilise le 49.3 », et laissez-le la corriger en justifiant.

Temps conseillé : ~15 min.

Questions fréquentes

Q. Le 49.3 permet-il au Gouvernement de faire n'importe quelle loi ?

- R.** Non. Il s'applique dans les conditions fixées par la Constitution et concerne la procédure devant l'Assemblée nationale. Le texte suit aussi les autres étapes prévues du processus législatif.

Q. Pourquoi parle-t-on de motion de censure ?

- R.** Parce que les députés déclarent qu'ils retirent leur confiance au Gouvernement. Si elle est adoptée, le Gouvernement doit remettre sa démission.

Q. Le Sénat peut-il renverser le Gouvernement avec une motion de censure ?

- R.** Non. Dans les institutions de la Ve République, seule l'Assemblée nationale peut mettre en cause la responsabilité du Gouvernement.

Q. Au brevet, faut-il connaître le texte entier de l'article 49.3 ?

- R.** Non. Tu dois surtout savoir expliquer le mécanisme, identifier les acteurs et analyser l'enjeu démocratique à partir d'un document.

CORRIGÉ

Exercice 1 : Les institutions en action

1. Le Premier ministre, après délibération du Conseil des ministres. *Le Premier ministre met en œuvre la procédure au nom du Gouvernement.*
2. Des députés de l'Assemblée nationale. *La motion de censure est un moyen de contrôle exercé par les députés.*
3. L'Assemblée nationale. *Le Sénat ne possède pas ce pouvoir.*

Exercice 2 : Réflexes essentiels

1. Vrai. *Il s'agit de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution.*
2. Faux. Les députés de l'Assemblée nationale votent la motion de censure. *Le Président ne participe pas à ce vote parlementaire.*
3. Vrai. *Le Premier ministre doit alors remettre la démission du Gouvernement au Président.*

Exercice 3 : La chaîne constitutionnelle

1. responsabilité. *C'est le principe central de l'article 49.3.*
2. censure. *Elle peut mettre en cause le maintien du Gouvernement.*
3. adopté. *Il est adopté selon la procédure de l'article 49.3.*

Exercice 4 : Remets la procédure en ordre

1. B, C, D, A. *Le texte est considéré comme adopté après l'échec éventuel de la motion de censure.*

Exercice 5 : Que se passe-t-il ?

1. La motion de censure est rejetée, le Gouvernement reste en fonction et le texte est considéré comme adopté par l'Assemblée nationale. *Il faut donner à la fois la conséquence pour le Gouvernement et celle pour le texte.*
2. Dans la Ve République, le Gouvernement est responsable devant l'Assemblée nationale. C'est donc cette assemblée, et non le Sénat, qui peut adopter une motion de censure et renverser le Gouvernement. *La justification doit utiliser l'idée de responsabilité politique.*

Exercice 6 : Ne mélange pas les concepts

1. Procédure par laquelle le Gouvernement engage sa responsabilité sur l'adoption d'un texte devant l'Assemblée nationale. *Il s'agit d'un mécanisme constitutionnel.*
2. Texte voté par les députés pour mettre en cause la responsabilité du Gouvernement. *Si elle est adoptée, elle entraîne la démission du Gouvernement.*
3. Acte par lequel le Président de la République rend une loi exécutoire après son adoption définitive. *La promulgation ne se confond pas avec l'usage du 49.3.*

Exercice 7 : Réponse construite

1. L'article 49.3 permet au Gouvernement d'engager sa responsabilité devant l'Assemblée nationale sur un texte. Après cette décision, le texte est considéré comme adopté sauf si des députés déposent une motion de censure et que celle-ci est adoptée. La motion de censure constitue donc un moyen pour l'Assemblée nationale de contrôler le Gouvernement et, si elle obtient la majorité requise, de le renverser. *La réponse doit définir la procédure, expliquer la conséquence et nommer le contre-pouvoir.*

Exercice 8 : Efficacité et débat démocratique

1. Cette affirmation est exagérée. Le 49.3 interrompt le vote final direct des députés sur le texte, ce qui peut réduire leur intervention dans son adoption. Cependant, les députés conservent un moyen de contrôle : ils peuvent déposer puis voter une motion de censure contre le Gouvernement. Si cette motion est adoptée, le Gouvernement doit démissionner. Le 49.3 est donc une procédure qui renforce l'efficacité gouvernementale tout en laissant un contre-pouvoir à l'Assemblée nationale. *Une bonne analyse refuse la caricature et présente les deux dimensions de la procédure.*

Corrigé de l'évaluation

1. L'article 49.3 permet au Gouvernement d'engager sa responsabilité devant l'Assemblée nationale sur l'adoption d'un texte. / 3
2. L'Assemblée nationale. / 2
3. Le texte est considéré comme adopté par l'Assemblée nationale et le Gouvernement reste en fonction. / 3
4. Le Premier ministre doit remettre la démission du Gouvernement au Président de la République. / 3

5. Le 49.3 peut permettre au Gouvernement de faire adopter un texte lorsque l'accord des députés est difficile. Cependant, les députés ne votent pas directement le texte à ce moment-là, ce qui suscite des critiques. Ils conservent néanmoins un contre-pouvoir grâce à la motion de censure. / 5
6. Le Premier ministre engage la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale, après délibération du Conseil des ministres. Seule l'Assemblée nationale peut adopter une motion de censure contre le Gouvernement. / 4

Réponses du quiz

1. **A) La Constitution.** *L'article 49.3 est une disposition de la Constitution de la Ve République.*
2. **B) Le Premier ministre.** *Le Premier ministre engage cette responsabilité après délibération du Conseil des ministres.*
3. **B) La motion de censure.** *Les députés peuvent déposer et voter une motion de censure.*
4. **B) Il est considéré comme adopté.** *Le texte est considéré comme adopté selon la procédure de l'article 49.3.*
5. **C) L'Assemblée nationale.** *Le Gouvernement est politiquement responsable devant l'Assemblée nationale.*
6. **C) Parce qu'il évite le vote final direct sur le texte tout en maintenant un possible contrôle des députés.** *La procédure est jugée efficace par certains et contestée par d'autres pour la place laissée au vote des députés.*
7. **A) Le Gouvernement.** *Elle met en cause la responsabilité politique du Gouvernement.*
8. **C) Le 49.3 engage la responsabilité du Gouvernement sur un texte.** *Le 49.3 est une procédure d'engagement de responsabilité du Gouvernement.*
9. **B) Engagement de responsabilité, motion de censure possible, conséquence pour le texte et le Gouvernement.** *Cet enchaînement explique exactement le fonctionnement de la procédure.*

Pour aller plus loin sur exercices-3eme.fr

- › **Toutes les fiches de EMC en 3^e** · [/emc-3eme/](https://exercices-3eme.fr/emc-3eme/)
- › **Le domaine « republique-citoyennete » en 3^e** · [/emc-3eme/republique-citoyennete/](https://exercices-3eme.fr/republique-citoyennete/)
- › **Préparer le brevet (dates, épreuves, méthode)** · [/brevet/](https://exercices-3eme.fr/brevet/)